

**SAISON 2004/2005**

*Paris, le 24/03/2005*

**PROCES-VERBAL N°3  
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER  
Vendredi 4 Mars 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président  
Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication  
Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing  
Daniel MURAIL, Secrétaire Général  
Christian ALBE, Trésorier Général  
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint  
Pierre COQUAND, Président de la LNV  
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Assistent :

Messieurs Michel COGNE, Directeur Technique National  
Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable

Excusés :

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales  
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint



.../...

**DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

**Ordre du Jour :**

<b>1</b>		<b>Adoption du bureau</b>	<b>DM</b>
<b>11</b>		Adoption des procès verbaux	
<b>111</b>	I)	CC Financière	
<b>112</b>	II)	CC Discipline	
<b>113</b>	III)	CC Statuts Règlements	
<b>2</b>		<b>IV) Point financier</b>	<b>CA</b>
<b>21</b>		Compte annuel 2004	
<b>22</b>		Convention d'objectifs	
<b>23</b>		Contrats de travail	
<b>4</b>		<b>Vie Fédérale</b>	<b>DM</b>
<b>41</b>		Société Atalante	

Le Président,  
Gil PELLAN

**I) ADOPTION DU BUREAU****1.1 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS CENTRALES :***1.1.1. PV N°1 de la CCF du 18/02/2005 : **Adopté à l'unanimité***

Quelques suggestions du bureau en complément aux réflexions de la commission :

- Manque l'inventaire de la partie DTN.
- Proposition de mettre un membre de la CCF en relation avec les organisations de la Ligue Mondiale afin d'assurer un meilleur suivi des dépenses.
- Tarification des licences : Elle nécessite une réflexion complète à mener parallèlement au montant des affiliations des clubs. La proposition de Daniel MURAIL, transmise à la CCF sera étudiée dans le cadre d'un groupe de travail constitué de : René CORNIC, Daniel MURAIL et Thierry MESSINA.
- Revue Volley-Ball : Constat d'un « bouillon » (retour non distribué) estimé à 6% pour le dernier numéro (la norme est de 3 à 4%). Ces retours ont fait l'objet d'une réexpédition dans plusieurs Ligues. Cette procédure a reçu un accueil favorable.

*1.1.2. PV N°1 de la CCD du 16/02/2005 :*

Le Bureau prend connaissance du PV N°1.

*1.1.3. PV N°1 de la CCSR du 21/02/2005 : **Adopté à l'unanimité***

.../...

**DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

Date de création : 24/03/2005 11:10  
Date de réunion : BE du 04/03/2005  
Auteur : Daniel MURAIL  
Date d'impression : 24/03/2005

## II) POINT FINANCIER

### 2.1. *Compte annuel 2004*

Christian ALBE indique le résultat déficitaire de 30508 €, soit moins que l'estimation faite précédemment (moins de frais de déplacement de réunions en particulier)

Principales causes avancées par le Trésorier Général :

- ✚ Coût de la revue JO non budgétés : 65000 €
- ✚ Frais à la candidature des Championnats d'Europe 2007 : 20000 €
- ✚ La Ligue Mondiale 2004 : Perte de 23000 €
- ✚ Valeur résiduelle des aménagements de la rue d'Hautpoul : 23000 €
- ✚ Chute de la recette publicitaire de la Revue VB : 14000 €
- ✚ Subvention des postes ATR ATD : reliquat de 35000 € non pris en compte par le Ministère.

Grâce à un suivi rigoureux de la gestion et malgré des dépenses imprévues mais nécessaires, une réflexion sur l'organisation d'une AG Extraordinaire en 2005 permettrait d'affiner le budget en cours de réalisation et de valider la mise en place des actions politiques.

Cette réflexion est à mettre en parallèle avec le dernier compte rendu du Bureau (paragraphe 2.3)

### 2.2. *Convention d'objectifs*

Présentation par Michel COGNE, Directeur Technique National du tableau récapitulatif du budget de la convention d'objectifs qui sera présenté au Ministère des Sports.

Le travail des techniciens rend nécessaire d'afficher une politique fédérale qui se traduit par une augmentation de la demande qui sera défendue lors de l'examen de la convention d'objectifs.

En attendant la réponse du Ministère, il est demandé à la DTN de ne pas engager plus de dépenses que les sommes engagées l'an dernier pour la mise en œuvre des actions (contrat de cadres et techniciens des Equipes de France) afin de respecter notre engagement vis-à-vis des finances fédérales.

### 2.3. *Contrats de travail*

Laurent MOREUIL supervisera la rédaction des contrats CDD des Médecins et Kinésithérapeutes (Prime de précarité, congés, etc.)

*Convention Collective Nationale du Sport :*

Les remarques de Laurent MOREUIL sur l'état actuel des négociations et les propositions de rédaction de la convention soulèvent des questions sur les difficultés légales de son application et sur des problèmes qui pourraient se poser aux clubs fédéraux en particulier.

Laurent MOREUIL prendra contact en ce sens avec le CNOSEF.

.../...

### DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de création : 24/03/2005 11:10  
 Date de réunion : BE du 04/03/2005  
 Auteur : Daniel MURAIL  
 Date d'impression : 24/03/2005

### III) VIE FEDERALE

#### *Société Atalante*

10 clubs ont utilisé le CD du dirigeant et sont satisfaits de son utilisation. Ils souhaitent la mise en place d'un véritable « CD Dirg' Volley ».

Une démonstration a été faite à Christian ALBE et Daniel MURAIL par la Société Atalante à partir des propositions faites à d'autres fédérations (Rugby, Gymnastique, Pétanque etc ...). Le véritable intérêt est d'arriver à un logiciel permettant des échanges directs entre les données fédérales et celles du club.

Cela ne nuirait en rien au résultat du traitement des données concernant la gestion du club, l'intégration des documents fédéraux et leurs mises à jour annuelles : Manuel du Dirigeant, B.F.I., Statuts et Règlements, etc ...

La Société Atalante fera parvenir d'ici une dizaine de jours un diaporama de présentation et une étude budgétaire relative à l'achat par la Fédération de 1600 licences (exemple rugby : 30 euros pour 2000 clubs). Cette présentation sera faite au Comité Directeur Fédéral du 16 Avril afin de se prononcer lors de la prochaine Assemblée Générale Fédérale.

### IV) ORGANISATION FEDERALE

Le Bureau Exécutif a pris la décision de redéfinir l'organisation fonctionnelle de la FFVB, au service du projet porté par ses nouveaux élus.

Une première réflexion a conduit les deux Directeurs actuellement en place, à fournir des propositions au Secrétariat Général.

L'analyse de la situation actuelle et des propositions des Directeurs par le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général a permis de proposer une nouvelle organisation au Bureau Exécutif, lequel après discussion a approuvé l'organisation ci-après.

Cette décision sera entérinée par le Comité Directeur, le mois prochain qui précisera le calendrier de mise en place avec une première étape importante au 1<sup>er</sup> Septembre 2005.

Une Direction Générale et quatre départements :

- ☞ un département juridique et financier,
- ☞ un département des organisations sportives,
- ☞ un département marketing et commercial,
- ☞ un département de la Direction Technique Nationale.

.../...

#### **DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

Date de création : 24/03/2005 11:10  
 Date de réunion : BE du 04/03/2005  
 Auteur : Daniel MURAIL  
 Date d'impression : 24/03/2005

La Direction Générale sera plus particulièrement chargée du management général de la Fédération, des relations internationales (FIVB, CEV), de l'organisation des compétitions internationales, des relations avec les autorités de tutelles (Ministère, CNOSF, ...), des relations humaines et juridiques.

Le département juridique et financier aura en charge les finances, la comptabilité, l'étude des contrats et le suivi du juridique et des contentieux.

Le département des organisations sportives sera chargé des championnats de France 6X6, des championnats de France de beach-volley, des Coupes de France et de leur optimisation, des dossiers sportifs : statuts règlements, licences, clubs, discipline et anti-dopage.

Le département marketing et commercial aura en charge, le marketing, le secteur commercial, la communication (édition, presse, Internet).

Le département de la Direction Technique Nationale aura sous sa responsabilité cinq secteurs :

- ☞ Le secteur haut niveau masculin
- ☞ Le secteur haut niveau féminin
- ☞ Le secteur haut niveau beach-volley
- ☞ Le secteur formation
- ☞ Le secteur initiation et nouvelles pratiques.

Le Président Gil PELLAN a signé la convention avec le Ministère désignant Michel COGNE Directeur Technique National pour l'olympiade 2005-2008, et dans le cadre de cette réorganisation, Thierry MESSINA nous a confirmé son accord pour être chargé de la Direction du département des organisations sportives.

Le Président de la FFVB

Le Secrétaire Général de la FFVB

Gil PELLAN

Daniel MURAIL



## **DESTINATAIRES**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale – Diffusion Interne

## **DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION**

Date de création : 24/03/2005 11:10  
 Date de réunion : BE du 04/03/2005  
 Auteur : Daniel MURAIL  
 Date d'impression : 24/03/2005